Latour. Pour l'essentiel, ces grands vins sont ensuite achetés par les négociants de Bordeaux, afin d'être emportés vers l'Europe du Nord. Les beaux hôtels du quai des Chartrons et les immenses chais qui s'allongent derrière eux témoignent du commandement qu'exerce la ville sur la campagne. Sans l'appel du marché de l'Europe froide — et donc non viticole —, point de châteaux et de grands vins dans les environs de Bordeaux. En Bourgogne, de tels domaines sont rares et, d'ailleurs, beaucoup moins grands, car sur la Côte, la monoviticulture est ancienne et les ventes de vignes, rares. Le prince de Conti parvient tout de même à acquérir, de haute lutte avec Madame de Pompadour, le climat de la Romanée à Vosne en 1760. Celui-ci produit un vin royal — il a soigné, dit-on, la fistule de Louis XIV ! —, mais il s'étend sur 1,8 ha seulement.

Une spécialisation vivrière : le châtaignier

Dans les moyennes montagnes siliceuses du Sud (Rouergue, Cévennes, Vivarais, Corse), la situation est critique dès le XVI[e] siècle. La mise en valeur au Moyen Âge s'est bien souvent appuyée sur l'aménagement d'étroites terrasses cultivées en seigle ou, exceptionnellement, en froment. La faiblesse des rendements — 3 à 5 q/ha — ne permet en aucune manière de faire face à l'accroissement démographique du XVI[e] siècle[592]. C'est alors que le châtaignier, déjà cultivé pour l'apport de ses fruits, apparaît comme l'arbre providentiel assurant des subsistances régulières à une paysannerie nombreuse. Une châtaigneraie bien entretenue peut fournir une vingtaine de quintaux de fruits à l'hectare, soit, compte tenu de la différence nutritive avec le pain, trois fois plus de calories que le seigle.

Les estimes du Vivarais rédigées en 1464, et dont les manuscrits sont conservés pour 150 communes, montrent le châtaignier en progrès par rapport aux siècles antérieurs, surtout dans certaines communes de la Cévenne méridionale. À Vesseaux, le cadastre des Chaussadenches permet de constater le raz-de-marée du châtaignier[593] (fig. 31). Les besoins alimentaires sont à ce point pressants qu'il n'est pas possible de distraire les parcelles à la culture pendant les longues années qui précèdent l'âge du plein rendement des arbres.

Une phase intermédiaire de complantage céréales-châtaigniers précède donc, à la fin du XV[e] siècle et au XVI[e] siècle, la monoculture presque effective dès le début du XVII[e]. Le fait n'a rien de surprenant ; beaucoup d'arbres sont cultivés en complantage depuis le Moyen Âge à travers la France : l'olivier, le noyer et divers arbres à fruits aqueux (pêchers dans les vignes, pommiers). C'est une association comparable de la « peuplade » et de la « plantade » que constate E. Le Roy Ladurie dans les Cévennes languedociennes de la deuxième moitié du XV[e] siècle[594].

En Corse, l'administration génoise encourage vivement les plantations[595]. Le gouverneur de l'île signe en 1548 une ordonnance coercitive. Chaque propriétaire ou fermier est tenu de planter tous les ans quatre arbres fruitiers, mûriers, oliviers, figuiers ou châtaigniers, sous peine d'amende en cas de non-exécution. Le châtaignier rencontre un vif succès et le paysage change. Les terrains de parcours des bergers, maîtres de l'île, diminuent au profit des plantations, particulièrement dans le nord-est qui ne tarde pas à prendre le nom de Castagniccia. Curieusement, l'administration française tente sous Louis XV d'endiguer la progression des arbres à « pain de bois ». Le roi signe en 1771 un arrêt qui « fait très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de planter des châtaigniers dans aucun terrein de l'isle de Corse susceptible d'être ensemencé de blés ou d'autres grains, ou d'être converti en prairies naturelles ou artificielles, ou planté de vignes, d'oliviers et de mûriers… » Le préjugé à l'encontre du châtaignier est très puissant chez les fonctionnaires parisiens férus d'anglomanie. Ils le considèrent comme un encouragement à la paresse et une entrave à la prospérité et au progrès, sans s'apercevoir que, sur l'essentiel des terres de la Corse, aucune autre culture n'assure aussi abondamment les subsistances. À la fin du XVIII[e] siècle, les densités de population que les châtaignes permettent de nourrir la plus grande partie de l'année atteignent 140 hab/km^2. C'est pourquoi, après de nombreuses plaintes des habitants, et sur intervention de Turgot, qui s'est familiarisé en Limousin avec le problème des châtaigniers, la décision technocratique est abrogée en 1774 et les plantations se poursuivent jusqu'à la fin du XIX[e] siècle.